

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	43	9	3
délibéré : Adopté à la majorité			

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 19 décembre 2019

Le jeudi 19 décembre 2019 à 17h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du vendredi 13 décembre 2019 effectuée en application de l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

délibération n° D-2019-553
objet : Budget Primitif 2020
rapporteur : M. Jean-Paul BRET
pièce(s)-jointe(s) : Note synthétique annexe BP 2020.pdf

Président : M. Jean-Paul BRET

Présent-e-s :

M. Jean-Paul BRET, M. Prosper KABALO, Mme Claire LE FRANC, M. Didier VULLIERME, Mme Agnès THOUVENOT, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, Mme Sarah SULTAN, Mme Anne REVEYRAND, Mme Dany MONTOIS, M. Loïc CHABRIER, M. Damien BERTHILIER, Mme Dominique BALANCHE, Mme Christelle GACHET, M. Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Mme Myriam GROS-IZOPET, M. Alain BRISSARD, M. Jean-Paul CHICH, M. Ikhlef CHIKH, M. Yann CROMBECQUE, Mme Laura GANDOLFI, Mme Melouka HADJ MIMOUNE, M. Frédéric VERMEULIN, M. Stéphane FRIOUX, M. Movses NISSANIAN, Mme Natalie PERRET, M. Marc AMBROGELLY, Mme Antoinette BUTET-VALLIAS, Mme Chantal ROUX, Madame Christine GOYARD, M. Hector BRAVO, M. Jonathan BOCQUET, Mme Samia BELAZIZ, M. Pascal MERLIN, Mme Emmanuelle HAZIZA, Mme Martine MAURICE, Mme Virginie PANICO, Mme Béatrice BRANSKA-FARILLE, Mme Michèle MOREL, Mme Béatrice VESSILLER, M. Olivier GLUCK, Mme Zemorda KHELIFI, Madame Dominique ITRI, M. Hervé MOREL.

Procurations :

M. Richard LLUNG donne pouvoir à Damien BERTHILIER, Mme Marie-Neige BLANC donne pouvoir à Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Mme Chafia TIFRA donne pouvoir à Loïc CHABRIER, Mme Pascale CROZON donne pouvoir à Jean-Paul BRET, Mme Djamila GHEMRI donne pouvoir à Hector BRAVO, Mme Yasmina SALHI donne pouvoir à Jonathan BOCQUET, M. Régis LACOSTE donne pouvoir à Virginie PANICO, Monsieur Nenad FINDRIK donne pouvoir à Béatrice BRANSKA-FARILLE, M. Stéphane PONCET donne pouvoir à Michèle MOREL.

Absent-e-s :

Mme Prune CHANAY, M. Jacky ALBRAND, M. Jean-Wilfried MARTIN.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Jonathan BOCQUET.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget général s'équilibre pour 2020 en mouvements réels à

184 418 039,56 €

En 2019, les prévisions du budget primitif s'élevaient à

186 255 614,23 €

Evolution en volume de

-0,99 %

Le tableau suivant retrace les inscriptions budgétaires 2019 et 2020 (mouvements réels) et leur évolution :

	BP 2019	BP 2020	Evolution 2020/2019
Montant total du budget	186 255 614,23	184 418 039,56	-0,99%
Fonctionnement			
Dépenses réelles	125 487 836	127 639 169	1,71%
Recettes réelles	147 940 925	153 095 240	3,48%
Autofinancement	22 453 089	25 456 071	13,37%
Investissement			
Dépenses réelles	60 767 778,23	56 778 870,56	-6,56%
Recettes réelles	38 314 689,23	31 322 799,56	-18,25%
Besoin de financement	-22 453 089	-25 456 071	13,37%

Les opérations d'ordre s'élèvent à 34 891 971 €. Elles se décomposent de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 135 571	679 500
Investissement	8 655 900	34 111 971

A. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU BUDGET PRIMITIF 2020

B. LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES À TRAVERS LE BUDGET 2020

A- LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU BP 2020

Cette présentation détaille les principaux postes de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement (I) et d'investissement (II).

I. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes avec les mouvements d'ordre à un total de **153 774 740 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement, 127 639 169 €, augmentent de 1,71 % de budget primitif à budget primitif (BP), les recettes réelles de fonctionnement, 153 095 240 €, connaissent elles, une évolution à la hausse de 3,48 %.

1. Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 011)

23 009 973 €

contre 23 647 194 € au BP 2019 (-0,64 M€ soit -2,69 % de BP à BP). Elles représentent 18,03 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe les achats (fournitures, alimentation, combustibles et carburants...), les prestations de services (contrats de prestations de services avec des entreprises, locations, charges locatives, entretien et réparations ...), les autres services extérieurs (transports de biens, frais postaux et de télécommunications...) et les impôts payés par la commune (taxe foncière). Les principales évolutions de ce chapitre sont décrites ci-après.

Le poste fluides et énergies globalisé (eau, gaz, électricité, chauffage et combustible) demeure le poste de charges courantes le plus important au budget avec 4,75 M€ en hausse de 5,57 %. Elle provient essentiellement de l'eau, de l'électricité (60612 : +3,3 %, + 79 K€) et du gaz (60612 : +8,9 %, +94 K€).

L'augmentation globale des budgets de fluides, si elle intègre l'ouverture de nouveaux équipements, notamment le groupe scolaire (GS) Rosa Parks, GS préfigurateur Simone Veil en année pleine, complexe sportif ZAC Gratte-ciel, Centre de Maintenance des Installations Sportives et l'équipement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) Helen Keller, reste là encore liée aux évolutions de tarification.

La ville de Villeurbanne membre du groupement d'achat mis en place par le SIGERLy a pleinement profité de l'ouverture du marché de l'électricité lors des premières mises en concurrence en la matière. Cependant depuis le début de l'année 2018, ce n'est plus le cas. Les hausses des éléments constitutifs des tarifs sont multiples, évolution du tarif d'utilisation des réseaux d'électricité, effets dérivés du règlement de l'Accès Régulé à l'électricité Nucléaire Historique, évolution des tarifs « bleu » hors marché du SIGERLy.

Concernant le gaz, indexé sur les cours du pétrole, outre les augmentations tarifaires, les contributions à l'accès des tiers aux réseaux de transport (ATR'T + 4,6 %) et distribution (ATR'D +0,5 %) courant 2019 se répercutent naturellement sur le budget 2020.

Le chauffage urbain (60613), lui aussi indexé sur les évolutions du prix du pétrole, connaît une hausse limitée de 1,9 % (soit +10 K€).

Les crédits destinés à régler les consommations d'eau, à 0,55 M€, sont en hausse conséquente (60611 +17,2 % + 80 K€). Outre les ouvertures d'équipements évoquées, cela intègre une mise à niveau des crédits au regard des exercices récents alors que des facturations n'avaient pas été réalisées régulièrement.

Les frais de combustibles (60621) sont en baisse (63 K€ contre 77 K€ en 2019) de même que les frais de carburant (60622) de 244 à 236 K€ avec le développement de la part des véhicules propres dans la flotte municipale.

L'acquisition des matières premières alimentaires(60623) continue de progresser à 1,71 M€ (+5,5 % soit +89 K€) avec la diversification de l'activité de Chamagnieu qui conduit à accroître le coût des denrées pour répondre aux publics nouveaux fréquentant le site, mais aussi et surtout avec la production des repas de la cuisine centrale. Cette évolution est la résultante des tarifs pratiqués sur certaines catégories de produits (fruits, poissons...), et de la croissance démographique des effectifs scolaires inscrits au service de restauration (40 000 repas scolaires supplémentaires

envisagés). La fiabilisation des inscriptions et la refonte des délais de désinscription permettent de contenir l'impact global de ces facteurs haussiers. Le renouvellement des marchés d'approvisionnement en septembre 2018 a permis de contenir les évolutions tarifaires sur les fruits et légumes frais par un ajustement hebdomadaire et des achats au plus près de la production saisonnière. Cette pratique a permis de renforcer sensiblement l'activité de légumerie avec quelques 35 tonnes de produits traités sur l'année scolaire écoulée en bénéficiant de tarifs ajustés. L'ajustement trimestriel des tarifs « BOF » (beurre, œuf, fromage) a également permis de mieux suivre l'évolution des cours dont les fluctuations à la hausse ou la baisse sont très sensibles aux phénomènes de spéculation internationale.

Pour mémoire, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible prévoit au plus tard le 1er janvier 2022, que les repas servis dans les restaurants collectifs des établissements scolaires et petite enfance comprennent une part, en valeur, de 50 % ou plus de produits bio, locaux ou sous référence qualité, dont 20 % au minimum de produits issus de l'agriculture biologique. Dans ce cadre, la ville a engagé une démarche avec des producteurs locaux visant à terme une conversion à l'agriculture biologique. L'établissement de partenariats permet de garantir à ces agriculteurs des débouchés dans la durée. Les données de l'exercice 2018 font état d'une dépense de 130 000 € en produits issus de l'agriculture biologique, soit environ 9% du budget de dépenses alimentaires. De plus, 150 000 € soit environ 11% du budget sont également alloués aux achats de produits locaux avec une perspective d'évolution sensible sur 2019, non consolidée à ce jour. Enfin, l'expérimentation de substitution des protéines animales par des protéines végétales à hauteur d'au moins 1 repas par semaine voulue par cette même loi dite EGALIM, est en place depuis septembre 2019 avec là aussi, des partenariats durables engagés avec les producteurs de légumes secs du territoire. La production de la cuisine centrale va continuer à augmenter pour atteindre environ 8 100 repas par jour soit 1 150 000 repas estimés en 2020.

L'ensemble des fournitures de traitement (60624), d'entretien (60631), d'équipement (60632), non stockées (60628), administratives (6064) ou autres types (6068) est en hausse de 4,8 % (+ 85 K€) à 1,86 M€. €. Alors que les autres postes restent quasi-stables, les fournitures de petit équipement (1,31 M€) progressent de 7,1 % (+86 K€). Cette progression est due essentiellement à la gestion du bâti et des espaces publics avec notamment des prestations d'acquisition de plantes à massifs suite à l'arrêt de la production en régie par la collectivité, de fournitures mais aussi le fonctionnement des nouvelles structures ouvertes.

La dotation pour les livres et ouvrages (6065), destinée à permettre le renouvellement et le complément des collections est stabilisée à 0,36 M€. Les fournitures scolaires (6067) progressent de 2,2 % (+7,7 K€ à 0,36 M€).

Les contrats de prestations (611) sont en baisse de 0,28 M€ (-24 %) à 0,89 M€. Il s'agit notamment de la fin des contrats d'acquisition de places de crèches dans les structures « Les minuscules » courant 2019 mais dont les effets se poursuivent sur 2020 et « Les petits Léonard » à compter de juillet 2020, parallèlement à l'ouverture de deux équipements municipaux, Jean-Jacques Rousseau à Maisons-Neuves et Helen Keller. A contrario, l'acquisition de 30 places à compter de septembre 2020 à une structure privée quartier Gratte-Ciel, est provisionnée.

Les locations immobilières (6132), les charges locatives et de copropriété (614) à 1,01 M€ sont en hausse de 5,6 % (+53 K€) au global. Les deux postes sont relatifs aux frais de gestion du patrimoine immobilier nécessaire à la collectivité pour mener ses missions ou relevant de son domaine privé. Les locations immobilières (0,57 M€) sont quasi stables alors que les charges de copropriété progressent de 12,8 % (+ 50 K€ à 0,44 M€). L'intégration de nouveaux locaux tels que ceux du Relais d'assistants maternels (Ram)-Epstein, du centre social (CS) des Buers, les travaux votés par les assemblées générales de copropriétés et l'évolution des charges expliquent cette variation.

Les locations mobilières (6135) sont en baisse de 0,27 M€ (-51 %) à 0,26 M€. Cela provient de l'absence de deux manifestations qui prennent la forme de biennale, les Invites et la biennale des Associations.

Les dépenses d'entretien des terrains, du bâti et des réseaux (61521/615221/615228/615232) sont en hausse globalement à 1,51 M€ (+1,6 % soit +24 K€). La progression relève de l'entretien des terrains avec 0,71 M€ (+24 K€ soit 1,6 %) avec l'intégration dans le patrimoine communal du parc Elie Wiesel, du terrain des Sœurs et l'entretien des espaces végétalisés cours Emile Zola. L'investissement réalisé de façon continue sur le patrimoine bâti permet une maîtrise des coûts d'entretien et d'absorber une partie de l'augmentation des surfaces nouvelles.

La maintenance des équipements et matériels (6156) augmente légèrement (+15 K€ soit +1%) à 1,489 M€ avec notamment l'effet de l'extension en 2019 du parc d'horodateurs lié au stationnement payant, sur une année pleine.

Les frais d'assurances (6161 et 6168) (0,29 M€) sont en baisse de -17 % (soit -62 K€). L'exercice 2020 voit se poursuivre les effets du renouvellement du contrat en 2018 qui a permis une mise en cohérence des primes prévisionnelles et des garanties accordées. Cependant la variation du patrimoine de la collectivité, l'évolution de la masse salariale et la sinistralité peuvent venir faire varier ces primes dans le temps. Par ailleurs, une partie de la prime consistait antérieurement en des frais de courtier qui sont désormais imputés sur l'article honoraires (6226).

Les frais d'études (617) sont en baisse de 29 K€ soit -55 % à 23 K€. Ils varient d'un exercice à l'autre en fonction des axes de travail développés et des capacités à mener les études en interne (personnel municipal).

Le versement à des organismes de formation pour les agents municipaux (6184) progresse (+7 % à 0,53 M€ soit +35 K€). Ce budget permettra de répondre aux besoins liés au perfectionnement mais aussi aux parcours professionnels et aux actions transversales identifiées dans le plan de formation. Les crédits alloués pourront permettre de développer l'accueil d'apprentis dans les services municipaux.

Les autres frais divers (6188) sont en hausse de 18 K€ soit +9 % à 0,22 M€ avec des frais liés au traitement de déchets divers notamment.

L'ensemble des frais engagés en matière d'honoraires (6226), frais d'actes et de contentieux liés aux prestations juridiques (6227) et rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers en matière de services (6228) augmente de 7 % à 1,35 M€ (+89 K€). La variation concerne les honoraires 6226 (+ 27 K€) provenant des frais de courtier auparavant intégrés sur la nature de dépenses assurances, de frais de contentieux 6227 (+10 K€) et la rémunération d'intermédiaires 6228 (51 K€) avec notamment les prestations d'architecte et de coloriste conseils (hausse en volume des interventions) mais aussi des interventions liées à la protection des données.

En matière de fêtes et cérémonies (6232) l'évolution globale est de -0,5 M€ à 0,3 M€ (-62,6 %) avec l'absence de la manifestation des Invites, organisée en 2019.

Les frais divers de publication, publicité (6238) diminuent de -64 K€ à 0,57 M€ soit -10 % avec là aussi une part de crédits destinés à l'organisation des Invites. Les frais de catalogues et imprimés (6236) sont nettement réduits de 16,3 K€ à 0,176 M€ (-8,5%) avec les gains liés au marché renouvelé et les mesures de dématérialisation notamment.

Les frais de transport de biens (6241), administratifs (6244), collectifs (6247) et de transports divers (6248) sont en légère diminution à 0,55 M€ (-2,8 % soit -16 K€). Sont imputés sur ces articles, des déménagements ou les frais liés à a réintégration de locaux qui font l'objet de travaux de rénovation, comme les groupes scolaires mais aussi le plan de déplacement de la collectivité, le transport des élèves des groupes scolaires pour les activités extérieures ou du fait de la saturation de certains restaurants, les transports vers Chamagnieu des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ou les séjours extérieurs et ceux liés à des manifestations.

Les frais d'affranchissement (6261) sont en légère hausse (1 % environ à 0,236 M€). Les frais de télécommunication (6262) continuent de progresser (8 % soit +28 K€ à 0,387 M€) avec le développement des liaisons mobiles, de l'internet et l'utilisation de la 4G.

Les frais de gardiennage (6282) diminuent à 0,28 M€ (-129 K€ soit -31,3 %) du fait de la biennialisation des Invites.

Les frais de nettoyage (6283) 0,82 M€ (+42 K€ soit +5,5 %) sont en progression avec notamment le renforcement des prestations de nettoyage pour la Maison du livre de l'image et du son (MLIS), l'Astroballe avec l'augmentation du nombre d'utilisations envisagées et la Maison de Quartier des Brosses (MQB) suite à l'extension des surfaces.

Les dépenses relatives à d'autres services extérieurs (6288) sont en baisse à 1,056 M€ (-5,4 % soit -60 K€) en liaison avec l'absence de manifestation des Invites essentiellement.

Les frais d'imposition (63512) progressent à 0,42 M€ (+31 K€ soit +8 %) pour tenir compte de l'échelonnement de l'impact de la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux et de l'évolution du patrimoine municipal.

Les charges de personnel (chapitre 012)

78 598 399 €

après 76 362 693 € en 2019 (+2,23 M€ soit +2,93 % d'augmentation de BP à BP). Au BP 2020, les dépenses de personnel représentent 61,58 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution du chapitre 012 de BP à BP s'explique par des mesures réglementaires ou propres à la collectivité avec notamment :

- le Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelons, de grades) et l'effet Noria lié aux départs (0,475 M€ au total),
- les élections, pour mémoire en 2020, 2 tours de scrutins pour 2 élections, municipales et métropolitaines sont programmés (0,11 M€),
- les répercussions des suppressions, créations ou modifications de postes à une hauteur de 1,827 M€ avec l'effet report des décisions 2019 (0,63 M€), la création de 42,5 postes (1,251 M€), la suppression de 7 postes (-0,32 M€) et la modification de 43 postes (0,26 M€). Les créations de postes concernent essentiellement la petite enfance avec 19,5 postes liés à l'ouverture de l'EAJE H. Keller, l'éducation avec 8 postes pour l'ouverture des GS S. Veil et R. Parks, 8 postes dans le cadre de la réorganisation de la Direction Ingénierie et Cadre de Vie (DGICV) et la sécurité avec 4 postes de policier.e municipal.e,
- les enveloppes de remplacement (0,299 M€) notamment en matière de petite enfance (0,2 M€) afin d'assurer la continuité de fonctionnement en lien avec l'ouverture de nouvelles structures,
- les budgets spécifiques (saisonniers, périscolaires...) 0,11 M€ avec l'ajustement des inscriptions budgétaires prévisionnelles aux besoins des effectifs en matière périscolaire,
- la baisse du budget des emplois aidés (-0,27 M€) en raison de la fin du dispositif des emplois aidés,
- le recours accru à des apprentis (0,15 M€),
- l'ajustement du budget des permanents, (-0,37 M€) pour prendre en compte le niveau de dépenses réel et abonder la consolidation d'autres dépenses RH telles que les enveloppes de remplacement,
- le budget consacré à la prévoyance du fait de la prise en charge par la collectivité d'une amélioration dès janvier 2020 de la couverture des pertes de rémunération en cas d'arrêt de travail de plus de deux mois (20 K€),
- le recours à des entreprises d'insertion pour des renforts de personnel au Restotem (85 K€),
- des travaux en cours en vue de la revalorisation du régime indemnitaire (40 K€),
- diverses mesures (baisse GIPA, hausse des frais médicaux et risques statutaires) pour 11 K€.

Les charges de gestion courante (chapitre 65)

23 776 137 €

contre 23 164 389 € au BP 2019 (+2,64 % soit +0,61 M€ de BP à BP). Ce chapitre représente 18,63 % des dépenses réelles. L'évolution est la suivante :

- les contributions obligatoires sont stables, ENM (3,37 M€), Symalim (0,41 M€), PFIAL (94 K€) et Eirad (29 K€), la subvention au CCAS est en hausse conséquente, 4,28 M€ (+11,45 %), compensant le manque à gagner de la résidence Château-Gaillard lié à la difficulté de trouver des occupants alors qu'elle fermera courant 2020, le déménagement des résidents vers les nouveaux locaux mais aussi les aides facultatives ; hausse aussi de la subvention à la Caisse des écoles, 0,36 M€ (+13,5 %),
- la contribution obligatoire aux écoles élémentaires privées est elle aussi stable à 1,25 M€. Elle est déterminée en fonction des coûts de fonctionnement des écoles publiques villeurbannaises et du nombre d'élèves villeurbannais accueillis par les écoles privées. Le montant mentionné est estimatif. Le montant concernant les écoles maternelles privées, du fait de l'évolution récente de la législation, sera inscrit en décision modificative (DM), lorsque ses conditions de calcul mais aussi de compensation par l'Etat seront connues.

Les subventions aux associations s'élèvent à 12,8 M€, en hausse de 1,1 % par rapport à 2019 soit +0,14 M€. Les enveloppes génériques feront l'objet d'une répartition au fur et à mesure de l'exercice par délibération spécifique. Les éléments principaux sont les suivants :

- enveloppe relative aux œuvres sociales du personnel. Une provision complémentaire de 20 K€ est inscrite pour faire face à l'ajustement annuel de la participation de la ville versée au Comité Social Villeurbannais, du fait du constat de

dépenses complémentaires récurrentes les années précédentes. Celle-ci se fait en année N sur la base de la masse salariale réellement versée en N -1.

- enveloppe affectée aux associations intervenant dans le domaine éducatif 0,54 M€ (soit + 41 K€, 7,47 %) avec notamment l'ouverture au sein de l'équipement H. Keller d'un ALSH maternel de 25 places géré par le CS des Buers,
- enveloppe en matière de soutien aux associations culturelles 3,99 M€ (soit - 34 K€, -0,84 %),
- baisse de 90 K€ avec la non réinscription du soutien exceptionnel au CCO lié au Projet Autre Soie,
- enveloppes associations sportives -+0,11 M€ à 1,73 M€ (+6,4 %). Cette progression résulte notamment de la réintégration dès le BP d'une enveloppe destinée à financer des avances récurrentes à des clubs du fait de la saisonnalité de leur activité,
- enveloppes de subvention aux structures sociales et petite enfance +0,16 M€ à 2,36 M€ soit +7,2 %. Ceci concerne notamment l'Ovpar avec un réajustement de la subvention de 20 K€ et l'intégration de la participation en année pleine à la crèche JJ. Rousseau déléguée pour 128 K€,
- soutien aux structures agissant en matière de santé avec des micro-actions relatives à la nutrition (+7 K€).

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656) 155 000 €

Il s'agit de la rémunération des personnels des groupes politiques et des dépenses de matériel, d'équipement et de fourniture de ces mêmes groupes. Elle reste stable.

Les charges financières (chapitre 66) 352 000 €

Le montant continue de progresser au BP 2020 (+0,86 % soit +3 K€). Cela représente 0,28 % de nos dépenses de fonctionnement. Le stock de dette est en augmentation régulière, proche de 38,8 M€ actuellement, ce qui se répercute sur la charge de la dette. Les intérêts de la dette, lignes 66111 et 66112 (0,255 M€) correspondent à une provision pour l'ensemble des emprunts réalisés par la ville. Pour mémoire, la dette variable représente environ 35 % du stock de dette. Les agios de la ligne de trésorerie, ligne 6615 sont envisagés à 20 K€.

Les charges financières, ligne 668 (77 K€) comprennent les commissions de non utilisation (CNU) des emprunts revolving et autres frais afférents à la conclusion de contrats d'emprunt ou éventuelles renégociations.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 147 660 €

Au BP 2019, 0,16 M€ avait été budgété sur ce chapitre qui représente 0,12 % des dépenses prévisionnelles 2020. Ce chapitre regroupe les titres annulés sur exercice antérieur, les charges exceptionnelles ou encore les bourses et prix, les intérêts moratoires.

Les atténuations de produits perçus (chapitre 014) 1 600 000 €

Ce chapitre (1,65 M€ en 2019 pour 1,58 M€ versé effectivement) intègre un reversement sur le produit de notre fiscalité directe locale perçue, correspondant au Fond de Péréquation des Recettes Intercommunal et Communal (FPRIC). Cet outil de péréquation horizontale a pour objet d'assurer un prélèvement calculé au niveau du territoire intercommunal, réparti entre les communes et l'EPCI et redistribué au niveau national. Il est prévu à 1,59 M€ en 2020. Si la montée en puissance de ce fonds de péréquation est achevée, la répartition des prélèvements et leur redistribution reste fonction de la richesse relative d'une structure par rapport aux autres. Il peut donc y avoir des variations à la marge. La Métropole et les communes étaient contributrices à ce fonds en 2019 à hauteur de 33,87 M€ avec une charge de 14,08 M€ pour les communes et de 19,79 M€ pour la Métropole. Le chapitre intègre aussi à la marge des reversements de taxes indues.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) 15 505 071 €

Il est en hausse par rapport à 2019 (13 107 589 €)

Ce virement constitue une partie de l'autofinancement brut. Celui-ci s'élève à 25 456 071 € en 2020 et représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'autofinancement brut, appelé aussi épargne brute, était de 22 453 089 € en 2019. Il sert à financer les dépenses d'investissement et vient limiter le recours à l'emprunt. Le taux d'épargne brute de la collectivité, rapport entre l'autofinancement brut et le total des recettes réelles de fonctionnement progresse à 16,63 % contre 15,18 % en 2019.

Les dotations aux amortissements**10 630 500 €****(intégrées dans le chapitre 042 opérations d'ordre de section à section)**

Depuis la réforme de l'instruction comptable M14 du 1/01/2006, les opérations d'ordre sont regroupées dans des chapitres globalisés. Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles constituent l'unique poste du chapitre 042 au BP 2020.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales, réelles et d'ordre, de fonctionnement s'élèvent à **153 774 740 €** au BP 2020, en hausse de 3,47 % par rapport au BP 2019 (148 620 425 €). Les recettes réelles représentent 153,09 M€ en hausse elles aussi, de 3,48 %.

Les atténuations de charges (chapitre 013)**378 000 €**

Une évolution de 10,85% (37 K€) par rapport au BP 2019 (0,341 M€) est prévue sur ce chapitre qui enregistre essentiellement les remboursements sur rémunération du personnel.

Les prévisions en hausse portent principalement sur les remboursements de la sécurité sociale au titre des congés maladies des agents contractuels, ainsi que sur la prise en charge de sinistres antérieurs à la fin du précédent contrat d'assurance sur le personnel. La reprise en régie directe par la ville de la couverture des risques professionnels, suite à la décision de s'auto-assurer mise en application à partir de 2018, aura à terme pour effet de diminuer progressivement les remboursements perçus en contrepartie dans ce cadre.

Les produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70)**12 882 540 €**

Ce chapitre enregistre une hausse (+ 3,92 % soit +0,486 M€) par rapport au BP 2019 (12,4 M€). Il représente 8,41 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il enregistre d'une part les recettes liées à la rétribution des activités de service public offertes par la ville de Villeurbanne à ses usagers et d'autre part le produit des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public de la commune.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la prise en compte de la progression de l'indice de révision des loyers constaté en 2019 à hauteur de +3,6% qui dynamise les recettes perçues au titre de la location des biens immobiliers et des terrains mis à disposition par la Ville,
- un ajustement à la hausse des redevances issues des services périscolaires résultant en particulier de l'augmentation du nombre d'élèves et de la fréquentation accrue des restaurants scolaires (+0,26 M€) et de la participation des familles avec la mise en place de l'accueil du matin (+ 0,177 M€),
- la prise en compte de la croissance des recettes issues des horodateurs avec l'extension du périmètre du stationnement payant (+0,1 M€),
- les estimations relatives à la participation des familles pour l'ouverture du nouveau pôle petite enfance H. Keller à partir de janvier 2020 (+ 62 K€),
- les recettes supplémentaires générées par la diversification de l'activité du centre de loisirs de Chamagnieu au travers de l'accueil de séjours d'enfants extérieurs à Villeurbanne et de mise à disposition de locaux à des organismes habilités aux formations portant sur l'accueil et l'animation des groupes d'enfant (+ 57 K€),
- une prise en compte des recettes supplémentaires de la cuisine centrale à hauteur de 30 K€ en lien avec la fréquentation du restaurant administratif (Restotem) et la fourniture de repas à d'autres structures tel que des crèches associatives.

Les impôts et taxes (chapitre 73)**107 205 500 €**

Ces recettes étaient prévues à hauteur de 103,67 M€ au BP 2019. Elles enregistrent une progression de 3,41 % (3,5 M€), et représentent 70,03% des recettes réelles de la section de fonctionnement.

La principale recette du chapitre 73 est constituée par **le produit des impositions directes** (73111 : taxes d'habitation, sur les propriétés foncières bâties et sur les propriétés foncières non bâties). Ces recettes sont estimées à 86,27 M€ au

BP 2020, contre 83,97 M€ au BP 2019. Elles représentent 56,35 % des recettes réelles du projet de budget primitif et constituent la principale ressource de la Ville.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer le produit des impôts locaux 2020 sur le fondement des éléments connus relatifs aux bases :

- évolution nominale des bases : 0 % pour la taxe d'habitation en lien avec le gel prévu dans le projet initial de loi de finances pour 2020, 1% pour le foncier bâti et stabilité pour le foncier non bâti,
- évolution physique des bases : + 1 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti, stabilité pour le foncier non bâti,
- stabilité des taux de fiscalité directe.

Pour mémoire, les effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les ressources se feront pleinement sentir au budget 2021 avec la mise en œuvre des mesures de compensation qui seront détaillées dans la loi de Finances 2020.

L'attribution de compensation (73211) est prévue à hauteur de 8,945 M€ au BP 2020 au même niveau qu'en 2019. Cette attribution résulte du passage à la TPU (Taxe professionnelle Unique) en 2003 sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce montant n'évolue que dans l'hypothèse où il est procédé à des transferts de compétences et incidemment de charges ou recettes entre la ville de Villeurbanne et la Métropole.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) (73212) est estimée à 3,626 M€ sur le BP 2020 en progression de 28,26 %.

Les modalités de calcul de la DSC avaient été redéfinies par la délibération communautaire du 12 décembre 2011 mettant en place 8 fractions réparties entre fractions péréquatrices (fractions richesse communale, logement social, revenu, minimum de ressources), fractions non péréquatrices (intéressement au développement économique, population) et fractions d'ajustement (évolution encadrée et prélèvement gens du voyage). En outre, depuis 2013 l'enveloppe de la DSC devait représenter 2 % des dépenses réelles de fonctionnement du BP du budget principal de la Métropole, l'évolution de la dotation de chaque collectivité ne pouvant être inférieure ou supérieure à celle de l'enveloppe globale. Cependant, la Métropole a dérogé aux règles posées pour maintenir la DSC attribuée au même niveau jusqu'en 2018.

Dans le courrier d'attribution de la DSC au titre de l'année 2019, le président de la Métropole a informé la ville qu'il est envisagé de doubler l'enveloppe globale pour passer de 20 à 40 M€ sur 3 ans en refondant les critères de répartition actuels. Dans l'attente de cette évolution, le conseil de Métropole a validé en juillet une hausse à hauteur de 27 M€ de l'enveloppe 2019 avec une répartition modulée en fonction de l'évolution démographique des communes membres soit une recette supplémentaire de 0,799 M€ pour la ville de Villeurbanne intégrée au BP 2020.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation (7381) est par nature très sensible à l'activité économique immobilière et son historique illustre sa volatilité. Compte tenu du contexte et des éléments des exercices antérieurs, un principe de prudence incite à prévoir une hausse mesurée avec 5,9 M€ au BP 2020 contre 5,5 M€ en 2019.

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (7351) est estimée à 2,2 M€ au BP 2020 à l'identique du BP 2019. Depuis 2011, cette taxe, est assise sur la consommation et non plus sur le montant de la facture. Sa progression est donc liée au seul effet volume et non plus sur les effets prix et volume. Son montant est ajusté sur la base des recettes perçues les années antérieures.

La taxe locale sur la publicité extérieure (7368) est évaluée à 260 K€ au BP 2020 soit une évolution de + 13% (30 K€) en lien avec les recettes supplémentaires résultant de l'actualisation de la grille tarifaire adoptée par le conseil municipal en mai 2018. Il s'agissait de mettre en conformité les tarifs communaux avec les dispositions législatives de l'ordonnance n°2014-1335 relative à l'adaptation de certaines dispositions du code général des collectivités territoriales et du code général des impôts applicables à la Métropole de Lyon qui a eu pour effet d'obliger les communes membres à aligner leurs tarifs sur la grille prévue pour les ensemble intercommunaux dont la population est supérieure ou égale à 200 000 habitants avec une hausse progressive dans la limite de 5 € par an lissée sur la période 2018-2021.

Les dotations et participations (chapitre 74)

31 991 900 €

Elles sont en hausse de 3,41 % comparée au BP 2019 (30,94 M€) et représentent 20,9 % des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement de la ville de Villeurbanne est composée de deux dotations dont le montant total est estimé à 18,431 M€ pour 2020 (18,355 M€ en 2019). Il s'agit de la Dotation Forfaitaire et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

La dotation forfaitaire (7411) est estimée à 13,66 M€ en baisse de -2,22 % par rapport au BP 2019.

Jusqu'en 2014, elle était constituée de quatre fractions (fraction de base calculée à partir du nombre d'habitants, fraction de superficie, fraction "complément de garantie", fraction relative à des compensations de taxe professionnelle). En 2015, ces quatre composantes ont été fondues en une seule sur la base du montant 2014 après application de la réfaction liée au plan d'économies. Elle reste une variable d'ajustement afin de respecter l'enveloppe normée dans le cadre du dispositif « zéro volume-zéro valeur ».

Une somme de 4,77 M€ est inscrite au BP 2020 au titre de la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale (74123)**, intégrant une hausse de 3% par rapport au montant notifié en 2019 (4,63 M€) mais un écart de 8,8 % par rapport au BP 2019. En effet, depuis que la loi de finances 2017 a diminué le nombre de communes éligibles et modifié les pondérations affectées aux différents critères de répartition, le nouveau calcul est plus favorable à la ville.

La ville ne devrait plus bénéficier de la **dotation nationale de péréquation (74127)** dont le montant notifié en 2019 (11 K€) était résiduel par rapport à l'année précédente (37 k€).

La Ville bénéficie également de compensations au titre des pertes de recettes fiscales consécutives à des décisions législatives :

L'allocation compensatrice versée au titre de la taxe d'habitation (74835) : l'État accorde des exonérations de taxe d'habitation à certaines personnes de condition modeste. Il verse, en contrepartie, à Villeurbanne une allocation égale au produit des bases exonérées de l'exercice antérieur par le taux de taxe d'habitation de 1991 de la Ville et des syndicats intercommunaux, majoré du taux de 1991 du Grand Lyon, soit 19,571%. Pour 2020, le montant retenu pour cette allocation est de 4,57 M€ en hausse de 23,6 % par rapport aux prévisions de l'année dernière. Le montant retenu est basé sur l'attribution 2019 perçue. Cette recette a connu une forte variabilité au cours des dernières années résultant des effets liés aux changements successifs du dispositif d'exonération relatif aux contribuables âgés et sous conditions de revenus. En outre, la normalisation du taux d'abattement général à la base, ramené à taux maximum autorisé de 15 % contre environ 28 % jusqu'en 2017, a eu pour effet d'augmenter mécaniquement le montant de la base fiscale exonérée en 2018 de plus de 3 M€ soit une hausse de l'allocation compensatrice de TH de plus de 0,640 M€.

Le principe est le même pour **l'allocation compensatrice en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (74834)**. Elle concerne les personnes de condition modeste exonérées de taxe foncière. La compensation versée par l'État est égale au produit des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties des personnes exonérées en N-1 par le taux communal de taxe foncière bâtie de 1991, majoré de ceux du Grand Lyon et des syndicats intercommunaux, pour la même année, soit 14,6%. A cela s'ajoute la compensation pour exonération partielle des logements sociaux situés en Zone Urbaine Sensible (abattement de 30 % des bases). Disposant d'informations limitées sur l'évolution de ces bases exonérées et cette dotation étant une variable d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités, le montant inscrit au BP 2020 soit 180 K€ correspond au montant notifié en 2019 (183 K€).

Il est également prévu d'inscrire 100 K€ au titre des autres attributions de péréquation et de compensation **(7481)**. Cette somme correspond à la compensation versée par l'État à la Ville suite à la suppression de l'impôt sur les spectacles en 2015.

Concernant les subventions (747...), le montant total inscrit s'élève à 7,92 M€ soit une progression de 1,05% par rapport au BP 2020 (+82,6 K€). Les principales participations portent sur :

- la participation versée par l'État au titre du financement des dispositifs de retour à l'emploi et des emplois de solidarités tel que les parcours emploi compétences, les services civiques et les apprentis ainsi que les conventions industriels de formation et de recherches (0,326 M€),
- les contributions perçues au titre des actions menées en matière de santé publique et de médecine scolaire pour un montant global de 0,123 M€ avec un financement complémentaire de 58 K€ pour le renforcement de l'action du point accueil et écoute jeune au titre du plan pauvreté mis en place par l'Etat,

- l'aide financière à hauteur de 55 K€ attribué par la CAF du Rhône pour sur les projets d'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires qui devraient être renouvelée en 2020.
- les rythmes scolaires avec la participation de la CAF (1,13 M€) et le fond d'amorçage versé par l'Etat (0,65 M€),
- les participations de la CAF en direction de la petite enfance pour le contrat enfance jeunesse (1,39 M€) et la prestation de service unique qui intervient en complément des heures de gardes facturées aux familles (3,5 M€).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

590 500 €

Des prévisions en hausse (5,57 %) par rapport au BP 2019 (0,56 M€) qui représentent 0,39 % des recettes réelles. Il s'agit essentiellement des loyers des immeubles et terrains relevant du patrimoine de la collectivité et dans une moindre mesure de la cession à une entreprise de recyclage automobile des véhicules mis en fourrière et non récupérés (35 K€). L'évolution à la hausse des prévisions s'inscrit dans une logique de réajustement par rapport à l'exécution des recettes constatée au CA 2018 après la nette décroissance résultant de la fin de baux importants à l'exemple du local situé au 97 rue H. Kahn, loué auparavant à une société de production cinématographique.

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

46 800 €

Ce chapitre regroupe entre autres, le produit des quêtes des mariages, les pénalités de retard des bibliothèques, le produit des cessions de véhicules ou de matériels hors d'usage ainsi que la revente des certificats d'économie d'énergie.

Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042)

679 500 €

Ce chapitre correspond à la contrepartie en dépenses d'investissement du chapitre 040. C'est la recette liée à l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de la rénovation du TNP.

II. La section d'investissement

Elle s'équilibre avec les opérations d'ordre à :

65 434 770,56 €

1) Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement globales s'élèvent à 56 778 870,56 € au BP 2020 (60 767 778,23 € au BP 2019). Elles sont en baisse de -6,56 %. Il convient cependant de distinguer dépenses d'équipement, subventions d'investissement versées, dépenses liées à la dette et les dépenses accessoires dont les évolutions particulières diffèrent.

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

41 605 890,47 €

Les dépenses d'équipement connaissent une baisse de 12,06 % comparées au BP 2019 (47,6 M€).

Le **chapitre 20 (hors subventions)** est relatif aux immobilisations incorporelles, 4,12 M€ (frais d'études préalables aux travaux d'équipement envisagés par la ville, frais d'insertion, brevets). En hausse par rapport à 2019 (+20,7 % par rapport à 3,41 M€), les études porteront principalement sur les opérations suivantes en matière :

- scolaire (0,89 M€) avec notamment la construction du GS Simone Veil au Carré de Soie (0,18 M€), la création d'un groupe scolaire de 20/25 classes secteur Grandclément sud (60 K€), la construction de 2 classes, la restructuration et la mise en accessibilité GS Renan Sud (0,24 M€), l'extension des GS Jean Jaurès (40 K€) et Camus (50 K€), l'extension et la restructuration du GS Croix-Luizet (30 K€), le traitement thermique des façades GS Louis Armand (80 K€), le réaménagement de locaux pour permettre l'évolution des activités à Chamagnieu (50 K€), la réorganisation du restaurant et création d'un accès GS Raspail (30 K€) et des études pour diverses opérations (0,12 M€),
- sportive (1,25 M€) avec notamment la construction du gymnase Cusset/Bonnevay (0,27 M€), d'une tribune couverte de 1500 places, de locaux pour les sportifs et d'espaces réceptifs sur le site Boiron Granger (0,65 M€), la programmation de la seconde phase du pôle tennis (45 K€), la reconstruction d'un terrain de tennis couvert (3 courts) - remplacement d'une bulle (0,1 M€), la construction de vestiaires et la requalification du gymnase Mattéo (40 K€), la

construction d'un gymnase dans la ZAC Carré de Soie – début des études (25 K€), le traitement thermique des façades du boulo-drome des Brosses (35 K€) et des études pour diverses opérations (89 K€),

- culturelle (0,23 M€) avec notamment la construction d'un complexe de 3 salles de cinéma - ZAC Gratte-ciel (0,1 M€), le traitement des façades de la MJC (50 K€), l'amélioration du confort d'été du Rize (30 K€),
- de petite enfance (0,14 M€) avec notamment la construction de l'EAJE Carré de Soie (45 K€), la reconstitution du RAM Renan (55 K€), la construction de l'EAJE - ZAC Gratte-ciel (30 K€), les études pour grosses réparations (10 K€),
- d'administration générale (0,12 M€) avec notamment les études de programmation pour le regroupement de la DGICV à Dupeuble (50 K€), la signalétique des équipements publics (20 K€), la rénovation de l'accueil du CCAS à l'hôtel de ville (20 K€) et les études pour les opérations diverses (30 K€),
- de centres sociaux (0,14 M€) avec notamment l'extension / restructuration de la maison Croix-Luizet (0,1 M€), les études de faisabilité pour la relocalisation du centre social de Cusset (30 K€) et pour les grosses réparations (6 K€),
- de cimetières avec 0,1 M€ pour la construction d'un ossuaire,
- études préalables aux travaux thermiques, développement durable et accessibilité aux personnes handicapées (95 K€ cumulés),
- en matière d'éclairage public (0,1 M€) avec notamment la mise en valeur nocturne d'édifices (20 K€), le géo-référencement (50 K€) et diverses études préalables aux travaux d'éclairage (30 K€),
- informatique (76 K€) avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement du système d'information de gestion du patrimoine (24 K€), la mise en œuvre de l'archivage numérique probant (32 K€), l'étude d'amélioration de l'accueil téléphonique (20 K€).

Concernant les concessions et droits similaires (2051) (0,53 M€), ils correspondent à l'acquisition de logiciels et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail. Cela concerne notamment la première phase d'acquisition du système d'information patrimonial (80 K€), les évolutions du dispositif de gestion de la relation usagers/citoyens (32 K€), l'acquisition du module de gestion des accueils de loisirs sans hébergement pour intégration au logiciel KID espace famille existant (40 K€), l'évolution de l'infrastructure du système d'information et des licences bureautiques et l'évolution des logiciels métiers existants (0,38 M€).

Des frais de publication (30 K€) sont inscrits dans le cadre de la mise en concurrence des marchés publics.

Le **chapitre 21** «immobilisations corporelles» augmente de 4,76 %, passant de 11,61 M€ à 12,16 M€. Ce chapitre porte sur les achats d'équipements en biens mobiliers, matériels, véhicules et informatiques mais aussi de terrains et biens immobiliers. Les dépenses principales portent sur :

- le 20, rue de Wett (1,75 M€), la maison René Dumont (0,64 M€), le terrain d'assiette du gymnase de Cusset (inscrit de manière prévisionnelle à hauteur de 0,86 M€), des terrains à la Feyssine rues Ferber et Monin (0,75 M€) et pour la reconstitution des stades Saint-Jean (1,5 M€),
- l'achat de mobiliers (1,15 M€) pour l'équipement des services avec notamment l'ouverture et le dédoublement de classes de cours élémentaires,
- l'acquisition d'immobilisations autres (1,57 M€) avec notamment l'acquisition des constructions modulaires pour l'installation en phase transitoire de la Direction des Espaces Publics et Naturels sur le site Dupeuble (0,45 M€) et pour l'espace convivial du complexe sportif des Iris (0,13 M€),
- la poursuite du renouvellement du parc automobile (0,47 M€) dans le cadre du respect des normes posées par l'instauration d'une Zone à Faible Emission sur le territoire métropolitain, avec notamment l'acquisition d'un camion et de véhicules de livraison pour la cuisine centrale,
- l'acquisition de matériels informatiques et téléphoniques fixes et mobiles (0,68 M€). Cela permet l'évolution de l'infrastructure technique et des outils en vue du développement des systèmes connectés (internet des objets) pour 55 K€, le renouvellement partiel du parc informatique et les nouvelles dotations (0,25 M€), la mise à niveau des serveurs informatiques, du réseau informatique et téléphonique (0,3 M€) et la dotation en matériels informatiques des élus de la prochaine mandature (71 K€).

Le **chapitre 23** "travaux en cours" diminue de 22,3 % de BP à BP, -7,26 M€ à 25,32 M€ (32,6 M€ en 2019). Cette ligne correspond aux travaux réalisés sur les équipements municipaux et notamment :

- secteur scolaire et restauration (7,12 M€) avec la fin des travaux du GS Rosa Parks (1,06 M€), de requalification extension GS Berthelot (0,15 M€), de 6 classes maternelles GS Pasteur (0,15 M€), la construction du GS Simone Veil (2 M€), la désimperméabilisation des cours des GS Camus, Anatole France et Pasteur (0,3 M€), le traitement thermique

des façades GS Armand (0,1 M€), la mise en place de vidéoprojecteurs interactifs (0,29 M€) et divers travaux de gros entretien (2,5 M€),

- secteur culturel (1,04 M€) avec le traitement des façades de l'ENM (0,3 M€), l'amélioration du confort d'été du Rize (0,17 M€), des travaux de sécurité à l'Institut d'Art Contemporain (0,18 M€) et l'entretien de divers bâtiments culturels (0,4 M€),

- secteur sportif (5,6 M€) avec la fin des travaux du pôle sportif Gratte-Ciel Centre-ville (1,79 M€), le début des travaux de construction du gymnase Cusset/Bonnevay (0,57 M€), de reconstruction d'un terrain de tennis couvert (3 courts) - remplacement d'une bulle (1,32 M€), la rénovation du bassin intérieur du CNEG, avec la pose de parois inox (0,8 M€), la rénovation de la chaufferie et le raccordement au réseau de chauffage urbain salle des Gratte-ciel (0,28 M€) et le gros entretien des gymnases, stades, terrains et piscines (0,83 M€),

- secteur administration générale (2,57 M€) avec l'achèvement du remplacement des menuiseries extérieures de l'hôtel de ville (0,17 M€), la rénovation des installations électriques de l'hôtel de ville (0,3 M€), l'aménagement de la Maison de services publics (MSP) des Buers – Clos Caroline (0,34 M€), la mise en œuvre d'un système de rafraîchissement à la mairie annexe (0,45 M€) et la mise en accessibilité du patrimoine bâti (0,91 M€),

- secteur de la petite enfance (0,89 M€) avec notamment le solde des travaux de construction de l'EAJE H. Keller (0,26 M€), la construction de l'EAJE Carré de Soie (0,5 M€) et le gros entretien des structures municipales (0,12 M€),

- secteur des centres sociaux (0,55 M€) avec la restructuration du centre social Cyprien les Brosses (0,45 M€) et divers travaux d'entretien (0,1 M€),

-secteur de la vie associative (0,21 M€) avec la rénovation du système d'alarme incendie au Centre d'animation Perralière (30 K€), la réfection des parquets de scène, la mise en peinture de bureaux au CCVA (65 K€) et le gros entretien des structures municipales (0,13 M€),

-traitement thermique des bâtiments et développement durable (1,57 M€) concernant notamment les façades du GS Armand (0,37 M€), la dé-imperméabilisation des cours GS Pasteur, France et Camus (0,3 M€), l'amélioration du confort d'été de l'ENM (0,25 M€) et le raccordement au réseau de chauffage urbain de la salle des Gratte-ciel (10 K€),

-secteur éclairage public (1,9 M€), avec notamment la rénovation du réseau dont la rue du 8 mai 1945 (0,33 M€), la dissimulation des réseaux (0,25 M€), les travaux cours Emile Zola (0,57 M€), à la Doua dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (0,37 M€), les travaux sur le PUP Gervais Bussièrès et Liberté-Faÿs (69 K€), la mise en valeur nocturne de sites (0,1 M€) et le déploiement de la fibre optique (0,1 M€),

-secteur paysages et nature (1,67 M€) avec notamment l'aménagement de l'espace de l'Europe Jean Monnet (0,45 M€), du parvis du Rize (0,25 M€), du parc du PUP Alsthom (0,1 M€), du cheminement piéton Galline Salengro (0,1 M€), divers travaux sur les jardins urbains cultivés (70 K€), les jardins de poche et banquettes sur domaine publique et les murs et toitures végétales (0,18 M€) et le square de la Roseraie (0,16 M€).

Des crédits sont prévus pour faire face à l'éventuelle acquisition par préemption de biens immobiliers susceptibles d'avoir un intérêt stratégique pour la collectivité (1 M€) et le règlement des travaux de raccordement dans le cadre d'extension de réseaux (0,23 M€).

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)

9 418 480,09 €

9,51 M€ avaient été inscrits au BP 2019 (-0,94 %). Les subventions d'équipement sont accordées à des organismes publics ou privés pour leur permettre de réaliser des opérations d'investissement présentant un intérêt pour la collectivité. Cela concerne notamment :

- la reconstruction de la résidence Château-Gaillard sur un nouveau site rue Dupeuble (3,7 M€) et la poursuite de la reconfiguration de la cuisine de la résidence Jean Jaurès en vue d'accroître sa capacité de production afin de livrer des repas aux autres résidences de personnes âgées (0,68 M€),

- le soutien au projet du CCO La Rayonne – L'autre Soie, afin de construire de nouveaux locaux pour développer son projet (1,25 M€),

- des participations versées à la Métropole dans le cadre des projets ZAC la Soie (0,66 M€) et réaménagement du cours E. Zola (0,45 M€),

- le développement de la performance énergétique et l'aide aux constructions neuves PLUS / PLAI réalisées par les bailleurs sociaux (1,16 M€),

- le soutien à l'amélioration de la performance énergétique du parc privé (0,49 M€),

- la poursuite des actions dans le cadre de la politique de la ville Pipa (70 K€), des Programmes Intérêt Général immeubles sensibles (64 K€) et loyers maîtrisés (15 K€) ou le soutien à la restructuration de la copropriété Saint-André (0,46 M€),

- diverses aides à des structures associatives.

Les remboursements d'emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 3 994 500 €

Ils s'élevaient à 3,59 M€ au BP 2019. Les crédits inscrits correspondent pour partie (0,4 M€) au résiduel d'un emprunt revolving, assorti d'une ligne de trésorerie qui permet de procéder à des tirages et remboursements en cours d'exercice, qui s'achèvera fin 2020. Pour le solde, ils correspondent aux remboursements des emprunts classiques conclus à la date de vote du budget primitif 2020 (3,59 M€).

Les autres immobilisations financières (chapitre 27) 1 700 000 €

Ce chapitre intègre le versement d'un acompte (1,65 M€) sur une avance de trésorerie à la Société Villeurbannaise d'Urbanisme dans le cadre du contrat de revitalisation de l'activité commerciale du cours Tolstoï. Il comprend par ailleurs une enveloppe relative à l'aide financière à caractère social. Il s'agit de prêts sans intérêts, attribués au personnel municipal selon des critères sociaux. Une recette de 36 K€ correspondant au remboursement de ce type de prêts (sur une durée maximale de 5 ans) est inscrite au même chapitre en recette d'investissement.

Les travaux exécutés pour le compte de tiers (chapitre 45) 60 000 €

Ce chapitre regroupe les travaux que la Ville peut être amenée à réaliser au profit de tiers notamment pour des raisons de sécurité ou salubrité. Ces tiers devant rembourser la collectivité, une somme équivalente est inscrite en recettes.

Les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 040) 679 5000 €

Il s'agit de l'amortissement de subventions perçues pour la réalisation d'un équipement lui-même amortissable.

Les opérations d'ordre patrimoniales (chapitre 041) 7 976 400 €

Ce chapitre enregistre les opérations d'ordre réalisées au sein de la section d'investissement. Il inclut les crédits nécessaires aux opérations d'intégration d'avances réalisées notamment sur le compte 238 et les frais d'études, d'insertion d'annonce dans le cadre des marchés, afin de permettre leur intégration sur un compte d'actif définitif ainsi que les opérations sur l'emprunt revolving.

2) Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes réelles d'investissement s'élèvent à 31,32 M€. Elles sont en diminution de -18,25 % par rapport au BP 2019 (38,31 M€).

Les subventions d'investissement (chapitre 13) 3 715 390,25 €

Les subventions d'investissement décroissent de -41 % par rapport au BP 2019 (5,94 M€).

Ces recettes sont liées à des projets spécifiques et ne sont donc pas pérennes, ceci explique leur forte variabilité d'un exercice sur l'autre. Les projets mis en œuvre par la Ville restent par ailleurs essentiellement entrepris dans des secteurs peu générateurs d'aides.

Sont inscrites des participations pour la construction et la rénovation de bâtiment avec 0,6 M€ de la Région et 0,13 M€ du Centre National de Développement du Sport (ministère) au titre de la finalisation du nouveau pôle sportif des Gratte-Ciel.

D'autre part, sont prises en compte les participations versées par des promoteurs immobiliers dans le cadre des opérations d'aménagement (ZAC) ou des projets urbains partenariaux (PUP), afin de participer à la construction d'équipements publics. Elles concernent principalement :

- ZAC Villeurbanne la Soie (0,965 M€),
- PUP Alstom (0,958 M€),
- PUP Lafontaine (0,546 M€)
- PUP Liberté-Faÿs (0,282 M€)
- PUP Gervais-Bussière (95 K€)

Les emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**22 426 578,31 €**

Il s'agit du besoin de financement externe connu lors de l'établissement du BP.

A la différence du BP 2019, il n'intègre plus le recours à un crédit revolving en termes de recettes, car la seule ligne de crédit de cette nature dont disposait la Ville arrive à échéance.

Les dotations fonds divers et réserves (chapitre 10)**4 240 000 €**

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est estimé à 4 M€. Cette recette est calculée sur la base des investissements réalisés lors de l'exercice N-1 et vient compenser une partie de la TVA réglée à cette occasion par la collectivité. Le montant des investissements réalisés en 2019 n'étant pas exactement connu au moment de l'adoption du budget primitif, cette inscription pourra être corrigée en cours d'exercice. Si le FCTVA n'est normalement ouvert qu'aux seules dépenses réelles d'investissement, la loi de finances pour 2016 a étendu le bénéfice du FCTVA aux dépenses de fonctionnement réalisées par les bénéficiaires du FCTVA pour l'entretien des bâtiments publics.

La taxe d'aménagement, estimée à 0,24 M€, est perçue par la Métropole et reversée pour partie à la Ville. Elle a remplacé la taxe locale d'équipement et fait participer les constructeurs aux charges d'équipements collectifs hors les secteurs de ZAC et PUP.

Les autres immobilisations financières (chapitre 27)**36 000 €**

Cette somme correspond au remboursement par les agents de l'aide à caractère social accordée par la Ville.

Les produits des cessions d'immobilisation (chapitre 024)**844 831 €**

Ce chapitre regroupe les prévisions de recettes relatives aux biens inscrits à l'actif de la Ville et faisant l'objet d'une cession onéreuse. L'exécution de la recette est effectuée en section de fonctionnement au chapitre 77. Les recettes envisagées concernent principalement les cessions suivantes :

- ZAC Gratte-Ciel, cession de terrains à la SERL (0,5 M€),
- 15-17 rue Marteret, cession à Est Métropole Habitat (0,33 M€).

Les travaux exécutés pour le compte de tiers (chapitre 45)**60 000 €**

Il s'agit des recettes prévues au titre du remboursement des travaux effectués par la Ville au profit de tiers. Le montant de ces derniers est inscrit à un montant identique en dépense d'investissement au chapitre 45.

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)**15 505 071 €**

Cette somme, contrepartie de la dépense de fonctionnement inscrite au chapitre 023, contribue au financement de la section d'investissement.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)**10 630 500 €**

Ce chapitre constitue le pendant en recettes des sommes inscrites sur le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement. Il regroupe les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les opérations d'ordre patrimoniales internes à la section d'investissement (chapitre 041)**7 976 400 €**

Il s'agit de la contrepartie des dépenses réalisées au chapitre 041, solde comptable d'avances réalisées sur le compte 238, intégration d'études principalement.

B- LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES MUNICIPALES DANS LE BUDGET 2020

Les développements suivants n'ont pas vocation à détailler l'intégralité des actions et politiques publiques mises en œuvre par la ville. Elles mettent l'accent, par grand domaine d'activité de l'action municipale, sur les évolutions relatives à l'exercice budgétaire 2020. Ne sont pas notamment retracées des politiques transversales par exemple, dans le domaine de l'égalité femmes-hommes ou du développement durable, présentées par ailleurs au Conseil municipal.

⇒ Dans le domaine de la solidarité :

Dans ce domaine, la Ville intervient directement, via le CCAS ou en partenariat avec des structures associatives

Concernant le CCAS, une subvention de 4, 278 M€ est inscrite au budget primitif 2020. Cette subvention est en forte hausse par rapport au budget primitif 2019 (3,8 M€).

Cet effort accru s'explique par le renforcement de l'action quotidienne en direction des plus fragiles et des seniors, l'aboutissement de projets sur de nouveaux besoins (notamment dans le domaine du sans abris) et l'impact financier de la transition entre l'ancienne et la nouvelle résidence Château-Gaillard. Des recettes et des cofinancements nouveaux ont aussi été obtenus.

Les subventions aux associations font apparaître une stabilité que ce soit pour les associations œuvrant en direction des seniors ou en direction des personnes en difficulté. La subvention à l'OVPAR augmente de 20 000 euros par rapport au budget primitif 2020 ; il s'agit là de réintégrer une avance de subvention versée en 2018 qui avait été déduite du budget primitif 2019.

La subvention de la Ville au CCAS intègre aussi une augmentation forte des aides dites facultatives demandées et versées, et ceci à réglementation quasi inchangée. Celles-ci ont fortement progressé ces dernières années mais avaient pu être compensées, les années précédentes, par d'autres économies de gestion interne n'impactant pas les usagers. Il convient de les prévoir dès le budget primitif 2020.

L'année 2020 marquera la poursuite de l'engagement municipal en faveur du «logement d'abord», avec un accroissement des logements de son dispositif « Une école, un toit, des droits » (pour passer de 12 à 15 logements). Des crédits permettant une évaluation sur trois ans du dispositif sont également prévus. Le CCAS accueillera un travailleur social dédié au suivi des familles avec enfants scolarisés sans logement et développera des partenariats dans le domaine de l'éducation. Il renforcera son dispositif de veille sans-abris et mal logement par le recrutement d'une personne dédiée (dans le cadre d'un cofinancement avec l'Etat et la Métropole).

La ville et son CCAS, dans la suite de la démarche Accueillir et des propositions du jury citoyen, vont soutenir la création d'un lieu d'accueil et de douches pour les familles avec enfants. Ce lieu sera préfigurateur, dans le cadre d'un urbanisme transitoire, et géré par une association en partenariat avec l'Etat. La ville et le CCAS apporteront, outre le soutien de leurs équipes, la mise à disposition à titre gratuit des lieux et des fluides et une aide à l'investissement.

Au sujet de l'investissement, 2020 verra la finalisation et la livraison de la nouvelle résidence Château-Gaillard à l'été 2020 pour une ouverture au public à l'automne après les aménagements intérieurs. Cette ouverture aura aussi un impact sur la subvention de la Ville au CCAS dans le cadre du financement des déménagements et de la période de transition au second semestre entre les deux établissements.

Les travaux pour la réhabilitation/agrandissement de la cuisine de la résidence Jean-Jaurès devraient être achevés pour l'automne 2020 (0,68 M€ prévus en 2020).

⇒ Dans le secteur de la vie associative :

On peut noter la poursuite du soutien complémentaire important pour le CCO dans le cadre de son installation transitoire à l'Autre Soie. Les études préalables étant conduites, il est prévu un soutien à l'investissement à hauteur de 1,25 M€ en 2020 pour inscrire le CCO dans le projet d'ensemble de l'Autre soie.

En ce qui concerne les structures de proximité, l'extension de la maison de quartier des Brosses a été réalisée et va permettre en 2020 le développement d'actions et d'activités pour les familles du quartier notamment avec l'accroissement de l'accueil de loisir enfant et des meilleures conditions d'accueil pour les jeunes.

Concernant les centres sociaux, le soutien de la Ville est, après une stabilisation en 2019, à nouveau maintenu dans le cadre de convention intégrant la CAF du Rhône.

Le soutien à la maison sociale de Croix-Luizet a lui aussi été maintenu par rapport à 2019. Un travail se poursuit avec l'association pour identifier avec plus de précision les moyens qui seront nécessaires à long terme. Une fois le projet associatif validé, les travaux nécessaires seront mis en étude de programmation.

Dans le domaine de l'enfance, de l'éducation et de la restauration :

Le début d'année 2020 sera marqué par la mise en service du nouveau groupe scolaire Rosa Parks, pour lequel 5 classes de maternelles ont été créées à la rentrée 2019, compensées par 4 fermetures dans les écoles d'origine des élèves. Avec les 6 classes de cours élémentaire, dont une également ouverte à la rentrée, ce sont 11 classes qui intégreront les nouveaux locaux de l'école définitive, permettant le desserrement des effectifs sur l'ensemble des écoles du secteur (Jean Zay, René Descartes, Emile Zola et Anatole France). Les inscriptions budgétaires correspondant à l'achèvement des travaux s'élèvent à 1,06 M€ pour 2020.

Les autres opérations significatives en investissement pour le BP 2020 concernent tout d'abord la construction du groupe scolaire Simone Veil, pour un montant de 0,18 M€ en études et 2 M€ en travaux. Le BP 2020 intègre également des crédits d'études pour différentes opérations, dont 0,24 M€ pour l'extension et la mise en accessibilité du groupe scolaire Renan sud. Parmi les opérations de travaux, 2,28 M€ sont dédiés aux travaux de gros entretien dans les groupes scolaires. Une enveloppe de 0,3 M€ est également prévue pour poursuivre la désimperméabilisation des cours de récréation, qui concernera les écoles Albert Camus, Anatole France et Louis Pasteur, ainsi qu'une enveloppe de 0,1 M€ pour l'acquisition de l'électroménager du restaurant scolaire de la RPA Château-Gaillard qui ouvrira à l'automne.

L'effort particulier engagé pour l'aménagement et le mobilier des locaux scolaires se poursuit en 2020. Après les CP, les 38 CE1 en Réseau d'Education Prioritaire dédoublés à la rentrée 2019 se verront ainsi dotés de mobilier modulaire, permettant d'adapter facilement l'aménagement des salles de classes pour permettre des formats pédagogiques différents. Les crédits inscrits à cet effet s'élèvent à 0,23 M€. En parallèle, la démarche de design des nouvelles Bibliothèques-Centres Documentaires sera poursuivie dans de nouvelles écoles. Des crédits à hauteur de 0,145M€ sont aussi prévus pour expérimenter de nouveaux aménagements des classes maternelles et des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, dans le cadre d'une réflexion partagée avec l'Education nationale. Le budget 2020 intègre enfin une enveloppe dédiée à la lutte contre les effets de la canicule, par l'acquisition de matériels spécifiques (ventilateurs, brumisateurs...) pour un montant de 40 000 €.

En fonctionnement, le budget 2020 intègre l'effet des évolutions du périscolaire intervenues à la rentrée 2019. Dans la continuité du bilan partagé des rythmes éducatifs mené en 2018, un accueil du matin a été mis en place à la rentrée, pour répondre au besoin exprimé par de nombreuses familles : près de 1000 enfants étaient inscrits à ce nouveau service à la rentrée 2019. Les temps périscolaires du soir ont également évolué pour permettre une plus grande souplesse horaire. En parallèle, le nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire connaît une croissance continue depuis plusieurs années : il augmente ainsi de + 5% entre 2018 et 2019, ce qui a conduit la cuisine centrale à dépasser pour la première fois le seuil du million de repas produits. Ces différentes évolutions ont un impact à la hausse sur le nombre d'encadrants périscolaires, et sur les dépenses de personnel correspondantes. Le budget prévoit également la création des postes d'agents pôle de service liés aux extensions de surface et à l'augmentation de la fréquentation des restaurants, ainsi que des postes d'ATSEM rendus nécessaires par les ouvertures de classes prévues en maternelle, conformément au choix fait par la Ville d'affecter un.e ATSEM par classe.

Le centre de plein air de Chamagnieu poursuit la diversification de son activité, en accueillant des stages et séjours en complément des classes de découverte et des ALSH. Il s'engage en parallèle dans une démarche d'écocentre de plein air (labellisation Education nationale), dans le cadre de son projet pédagogique, qui permettra de développer sa visibilité en tant que centre d'éducation à l'environnement et au développement durable.

En matière de restauration municipale, le budget 2020 intègre les effets de la hausse de la production : augmentation du nombre d'équipements (Helen Keller, Rosa Parks, mais aussi le restaurant scolaire de la résidence de personnes âgées Château-Gaillard), croissance du taux de fréquentation de la restauration scolaire, succès du restaurant du personnel Restotem ouvert en 2018. La Ville poursuit la mise en œuvre de sa politique de restauration durable, intégrant la

perspective des objectifs fixés par la loi EGALIM en matière d'utilisation de produits bio et locaux et de réduction du plastique. Un poste correspondant à 0,5 ETP est ainsi créé au budget 2020 pour permettre le développement de l'activité de légumerie, pour laquelle de nouveaux matériels ont été acquis, et augmenter la part de légumes bruts utilisés pour la fabrication des repas.

⇒ Dans le domaine de la petite enfance et de la famille :

L'année 2020 sera marquée par l'ouverture de plusieurs équipements municipaux de petite enfance, qui viendront renforcer l'offre d'accueil collectif et individuel à Villeurbanne.

Il s'agit tout d'abord du pôle petite enfance Helen Keller, au sein du nouveau quartier du terrain des sœurs, qui sera mis en service dès le mois de janvier. Cet équipement en régie municipale accueille un EAJE de 42 places, le relais d'assistant.es maternel.les (RAM) «Pierrot s'en va-t-en garde» qui emménage dans les nouveaux locaux, ainsi qu'un second relais qui sera créé en 2020. Le pôle accueillera également un ALSH maternel associatif, qui fonctionnera pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Le second équipement dont la mise en service interviendra en 2020 est le Pôle de la rue Rollet. Ce projet partenarial, auquel participe la Ville avec l'ACCEP du Rhône et la société d'économie sociale et solidaire Bottines et Bottillons, permettra l'ouverture à l'automne 2020 en centre-ville d'une crèche de 30 berceaux et d'un nouveau relais d'assistant.es maternel.les municipal.

En complément de ces nouveaux équipements, et notamment des deux nouveaux relais, le travail mené sur les périmètres et les modalités d'intervention des RAM se poursuit et se concrétisera en 2020 dans plusieurs projets, visant à rapprocher l'action des relais au plus près des assistant.es maternel.les :

- le déménagement du RAM Camus, qui quitte les locaux de l'école éponyme pour s'implanter dans plusieurs lieux au sein de la résidence Saint André et de la Maison de Quartier des Brosses,
- le développement d'actions – en particulier des temps collectifs – dans des lieux satellites. C'est le cas notamment de la salle Badey, gérée par le centre social de la Ferrandière, pour laquelle des travaux d'aménagement sont prévus.

En matière de ressources humaines, outre la création des postes nécessaires au fonctionnement du nouvel EAJE municipal et des deux RAM, le budget 2020 prévoit l'ajustement de l'enveloppe consacrée aux remplacements. Dans un contexte où le taux d'encadrement des enfants est fixé réglementairement, l'ouverture d'une nouvelle structure, le maintien du niveau d'absentéisme et la tension observée sur le marché de l'emploi des professionnel.les de la petite enfance conduisent à un besoin de remplacements important, face auquel a été expérimenté en 2019 le recours à l'intérim. Un plan d'actions RH a été mis en place, afin d'agir sur tous les leviers pour contenir cette situation.

En recettes, les prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales sont ajustées pour intégrer celles générées par les nouveaux équipements : prestation de service unique et prestation de service enfance jeunesse, dans le cadre du nouveau contrat enfance jeunesse adopté en 2020. La Ville touchera également en 2020 des recettes liées aux nouvelles mesures mises en œuvre par la Caisse d'Allocations Familiales : le bonus handicap, lié à l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les EAJE municipaux, et le bonus mixité sociale, au regard de l'effort particulier fait par la Ville pour l'accueil des enfants issus des familles les plus fragiles.

⇒ Dans le domaine de la culture :

Pour rappel, le plan pluriannuel d'économies décidé dans ce domaine en 2016 s'appuie sur l'organisation des Invites une année sur deux, en alternance avec un projet fédérant les équipements culturels, Charivari. Après une seconde alternance de Charivari en 2018, 2019 voit le retour des Invites. En 2020, la question d'un événement tel que Charivari reste ouverte à la décision du futur exécutif.

Il est à noter qu'un événement exceptionnel aura lieu en novembre 2020 : le centenaire du TNP. La Ville l'accompagnera en cherchant une synergie sur l'ensemble du territoire impliquant d'autres partenaires culturels (Rize, ENM, Zola, Réseau de lecture publique, etc...).

L'année 2020 sera aussi marquée par un renouvellement de directions d'équipement, dont deux liés à des départs à la retraite majeurs : Christian Schiaretti cèdera la direction du TNP à Jean Bellorini en janvier 2020 et Martial Pardo aura quitté la direction de l'ENM début 2020.

Comme en 2019, il est prévu le maintien des financements aux structures villeurbannaises, en prolongement des engagements pris à travers la signature du pacte culturel signé avec l'Etat pour les trois exercices 2016-2017-2018. Les subventions aux équipements partenaires seront maintenues en 2020 (Ateliers Frappaz, IAC, IREP, Iris, MJC, TNP, URDLA, Zola...) ainsi que les moyens budgétaires du Rize et du Réseau de lecture publique (crédits directs).

En 2020, le programme d'Education Artistique et Culturelle, priorité municipale, sera maintenu et approfondi. La convention spécifique signée avec les Ministères de la Culture et de la communication et de l'Education nationale pour les années 2017-2018-2019 sera renouvelée pour les années 2020-2021-2022 avec des signataires supplémentaires (Métropole, CAF, DDCS). Deux résidences de compagnies artistiques dans deux quartiers relevant de la politique de la ville se poursuivront pour deux années scolaires (2019-20 et 2020-21). Ces résidences sont cofinancées par le Ministère de la Culture. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturel coordonnés, l'enjeu majeur sera d'articuler, mettre en cohérence et réguler les interventions de tous les opérateurs culturels pour les tranches d'âges de 0 à 25 ans, comprenant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant puis de l'adolescent. Une expérimentation de la coordination de ces parcours à l'échelle du quartier du Tonkin est en cours de développement sur l'année scolaire 2019-20 et fera l'objet d'une évaluation partagée entre tous les partenaires.

Cette priorité mobilise plusieurs politiques publiques (éducation, culture, jeunesse...) et de très nombreux opérateurs sur le terrain. Elle nécessite l'organisation d'une ingénierie partenariale très étroite avec les représentants de l'éducation nationale, de l'académie et du rectorat, des écoles primaires et des collèges.

La Fête du livre jeunesse se déroulera du 1er au 5 avril 2020. Elle fêtera ses 21 ans et aura pour thème « Même pas peur ? ». Elle accueillera Adrien Albert en tant qu'invité d'honneur. L'opération « Un auteur - Un quartier » sera poursuivie au sein du quartier du Tonkin et en particulier du groupe scolaire Louis Armand (en lien avec l'expérimentation du Parcours d'Education Artistique et Culturel cité ci-dessus). Cette résidence conduite par Adrien Albert donnera lieu à la production de carnets de voyage, mis en valeur à la MLIS dans le cadre de l'exposition phare de la Fête du livre jeunesse. Simultanément, 70 projets seront organisés avec des classes, de la maternelle au lycée.

Enfin, il convient de noter la continuation de la collaboration Ville/Métropole concernant la démarche culture conduite sur le futur nouveau quartier du Carré de Soie. Ce projet impliquant une ingénierie culturelle, consiste à intégrer des gestes artistiques et culturels visant à donner une identité au quartier à travers les aménagements publics et privés (architecture, voirie, parcs et jardins, signalétique spécifique). En 2019, deux œuvres pérennes ont été installées, place Makéba et parc Jorge Semprun. En 2020, cette démarche va se poursuivre avec la déclinaison d'une signalétique singulière au sein du quartier.

⇒ Dans le domaine de la jeunesse et de la vie étudiante :

Les objectifs de la politique jeunesse seront poursuivis à travers la mise en œuvre d'actions socio-éducatives d'aide aux jeunes (chantiers jeunes, bourses au permis de conduire, camps, colonies, accueil de loisirs, ...), d'actions d'engagement et d'implication (service civique, conseil villeurbannais de la jeunesse, ...) et d'accompagnement (Information jeunesse, parcours citoyens, accompagnement des conseils de vie collégienne et lycéenne...)

L'accès à l'information pour le plus grand nombre, les actions de prévention et l'accompagnement aux pratiques numériques restent des missions principales et importantes du Bureau Information Jeunesse, avec cette année le renouvellement de la convention de labellisation Information Jeunesse et la poursuite des engagements rattachés à la labellisation Eurodesk (mobilité internationale,...).

La coordination territoriale se poursuit au travers des actions jeunesse des structures de proximité du territoire villeurbannais, le Contrat Enfance Jeunesse renouvelé jusqu'en 2022 ou d'évènements fédérateurs (évènement jeunesse...).

Les animations de l'espace public proposées dans le cadre de «Vivez l'été» restent une priorité pour l'animation de la ville durant la période estivale.

Les liens avec les associations étudiantes et le soutien qui leur est apporté à travers le fonds des subventions étudiantes se valorisent avec un évènement étudiant coordonné par la Direction Jeunesse mais organisé conjointement avec les associations étudiantes.

Enfin, la volonté de la ville est de permettre aux jeunes d'avoir un espace d'expression avec l'ouverture d'une page sur le nouveau site de la ville Viva Interactif afin que les jeunes puissent publier des articles, s'exprimer sur des activités, passions ou sujets d'actualité. Aussi, un comité éditorial est mis en place avec la participation, dans un premier temps, de jeunes du conseil villeurbannais de la jeunesse, de jeunes de l'animation loisir et bientôt de représentants des étudiants.

⇒ Dans le domaine du sport :

Les actions prévues au budget 2020 se traduisent par la réalisation effective d'un grand nombre d'opérations d'investissement. Cet effort de la collectivité demeure dans la continuité des exercices précédents. Il vise à la fois à accompagner le développement des pratiques sportives, les projets d'aménagements mais aussi le sport scolaire.

Dans les opérations majeures, on peut évoquer la reconstruction de la couverture de 3 terrains de tennis sur le complexe sportif Boiron Granger, la création d'une salle conviviale avec bureaux sur le complexe sportif des Iris (Stades), la réhabilitation du terrain sportif de proximité de Moulaire mais aussi la pose d'une membrane en inox sur le bassin olympique du Centre Nautique Etienne Gagnaire et le lancement des travaux du futur complexe sportif Cusset Bonneval.

Seront engagées les études liées au projet d'extension des vestiaires et salle conviviale du gymnase du complexe sportif Matéo ainsi que celles du complexe sportif Raphael de Barros, sur les perspectives d'évolution du skate-parc et du boulodrome couvert du site.

Le budget de fonctionnement s'inscrit dans la continuité des orientations du projet sportif local. Le développement d'actions fortes notamment autour du sport et de la santé se poursuit (activité physique adaptée, sport sur ordonnance, développement de pass'sport santé, ...).

Quant aux associations sportives, les enveloppes globales de subvention aux clubs sportifs seront maintenues au même niveau, contrairement aux années précédentes qui avaient connu une baisse de 2%. La répartition précise tiendra compte, selon le cas des critères, des contrats d'objectifs et des projets exceptionnels proposés.

En ce qui concerne l'Asvel, les crédits destinés à l'association Asvel Basket sont maintenus au même niveau mais feront l'objet d'une convention d'objectif revue. Un travail sera conduit début 2020 pour mieux identifier au sein de l'association ce qui relève du secteur amateur et des liens avec le secteur professionnel notamment le centre de formation.

Pour la SASP Asvel, les relations financières seront largement revues notamment en ce qui concerne la subvention pour mission d'intérêt général. Si un soutien au titre du contrat de prestation est prévu et pourra tenir compte l'entrée et des résultats en Euroleague, ce ne sera plus le cas concernant la subvention. Les crédits qui étaient destinés à cet usage sont bien inscrits au budget 2020 dans les enveloppes de subvention mais ne seront pas attribués à la SASP. Au vu de cet élément nouveau, un travail de redéfinition du soutien au milieu sportif dans le cadre d'un nouveau projet sportif local devra être conduit ultérieurement. Toutefois, sans attendre et pour faire face à une situation spécifique et à la priorité donnée au sport féminin un soutien exceptionnel sera accordé à l'Asvel Villeurbanne Basket Féminin en janvier 2020.

Des postes et des moyens en fonctionnement pour permettre le fonctionnement du complexe sportif Alexandra David-Neel en année pleine sont également prévus.

⇒ Dans le domaine de la santé :

L'année 2020 sera marquée par l'ouverture de la Maison Médicale de Garde et un renforcement des effectifs de la Direction de la santé publique.

Les financements externes obtenus permettent de renforcer le point accueil écoute jeunes.

Les effectifs du service municipal de santé scolaire seront renforcés pour faire face à l'ouverture de nouveaux groupes scolaires et aussi au travail en direction des enfants connaissant des situations de précarité. La signature d'une convention avec l'Education nationale et les crédits supplémentaires obtenus sont une véritable reconnaissance de la qualité du travail accompli et du rôle essentiel de ce service.

Le soutien financier aux associations est stable. L'implication des associations dans le contrat local de santé se situe plus particulièrement en direction des personnes en situation de vulnérabilité. Les actions de promotion de la santé autour

de l'activité physique en lien avec la direction du Sport et autour des dépistages cancer, diabète et maladies cardio-vasculaires restent les priorités inscrites dans le contrat local de santé.

⇒ Dans le domaine de la sécurité et de la prévention :

L'extension prévue en 2019 du stationnement payant (quartier Ferrandière-Maisons Neuves) a été mise en place au 1^{er} juillet, le plan de déploiement ne prévoit pas de nouvelles zones pour 2020 mais est budgétée en revanche une mise aux normes régulière des horodateurs. Concernant la prévention, la mise en place de la médiation sur le quartier Monod-baratin est effective depuis mars 2019 avec le recrutement de deux agents. Une évaluation de cette démarche fera l'objet d'une intervention d'un prestataire extérieur. Il est essentiel sur cette démarche d'avoir une évaluation complète pour une bonne appréciation des conditions de réussite d'une telle opération qui renouvelle fortement les modes d'intervention sur un quartier.

Concernant la Police Municipale, 4 postes de policiers municipaux renforceront l'équipe actuelle. Une nouvelle convention de coordination avec la Police nationale a été signée à l'été 2019 qui intègre un nouveau mode de collaboration, notamment du fait de la vidéosurveillance, permettant de définir les conditions d'utilisation de cet outil dans le cadre d'actions conduites par la Police Nationale.

⇒ Concernant le développement urbain, économique, l'habitat, l'emploi et l'insertion :

Malgré un développement urbain soutenu avec la mise en œuvre des grandes opérations publiques d'aménagements (ZAC Gratte-Ciel Centre, ZAC de la Soie et Terrain des Sœurs) le niveau des dépenses inhérent à l'urbanisme enregistre une baisse significative cette année puisque l'essentiel des engagements de la ville en participation au déficit du bilan ou en rachat d'équipements aura été honoré durant cette mandature.

Pour autant le niveau de recettes à recevoir par la collectivité en 2020 restera à un niveau conséquent avec la perception de financements des opérations de ZAC pour des équipements municipaux mais aussi avec l'encaissement des recettes liées aux projets urbains partenariaux dont le nombre ne cesse de croître.

L'activité foncière sera poursuivie pour maîtriser des fonciers en vue de la réalisation d'équipements publics (réserve foncière de la Feysine et du terrain Mazoyer notamment destinée à la reconstitution d'une partie des équipements sportifs de Saint-Jean en perspective de la mise en œuvre de la ZAC Saint-Jean. D'autres acquisitions sont par ailleurs programmées pour la réalisation du gymnase Cusset, ou à proximité du plateau sportif Boiron Granger ; le niveau d'investissement de la collectivité en acquisition foncière et immobilière support préalable à la mise en œuvre d'une politique d'équipement adaptée reste encore important cette année. En revanche, les recettes issues de la vente de fonciers seront réduites en 2020 en raison de la cession intervenue les années antérieures des principaux actifs non utilisés de la collectivité.

Au cours de l'année 2020, il est prévu en matière d'habitat le maintien des aides à la production du logement social selon un volume de production équivalent à ceux des années précédentes. De même sera maintenu le programme d'aide financière à l'amélioration des performances énergétiques du parc privé dont le bilan établi pour les années précédentes, démontre la réelle efficacité d'un système conçu en complémentarité du dispositif Ecorénov mis en place par la Métropole. Par ailleurs les engagements pris par la Ville pour accompagner de manière significative le plan de sauvegarde de la copropriété Saint André ou encore la réhabilitation énergétique de la résidence du Pranard aux Buers seront confirmés avec le versement des premières subventions.

Le projet urbain des Buers se concrétise avec l'apport de 25 M€ de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et les travaux de construction et de réhabilitation qui vont se poursuivre. La concertation sur le projet urbain de Saint-Jean va mobiliser un nouvel acteur : le conseil citoyen. Les maisons des services publics implantées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville maintiennent leurs services.

Une permanence est implantée dans l'école provisoire Carré de Soie, Simone Veil, pour accueillir les nouveaux habitants. L'année 2020 sera également marquée par la mise en œuvre du plan de sauvegarde évoqué plus haut.

En matière de développement économique, d'emploi et d'insertion, la ville de Villeurbanne poursuivra les actions engagées les années précédentes pour favoriser un développement générateur d'emplois, faciliter l'implantation d'activités nouvelles ou le maintien des entreprises déjà implantées, faciliter et encourager toutes formes de partenariat avec les entreprises en place et soutenir l'économie sociale et solidaire ainsi que l'économie de proximité.

L'année 2020 verra le lancement opérationnel de l'opération de revitalisation des activités commerciales et artisanales de Tolstoï, approuvée par le conseil municipal en juin 2019 et qui mobilisera 1,66 M€ dont 1,65 M€ euros consentis au titre d'avances remboursables et 12 000 € au titre de l'installation d'une maison médicale de garde

Enfin, en matière d'insertion, l'ensemble des subventions destinées à financer les acteurs de l'insertion a été maintenu. Par ailleurs, le cofinancement mis en place avec la métropole de Lyon en faveur de l'insertion et de l'emploi et du développement économique des postes de développeur économique, de chargé de liaison emploi et entreprise et de leur assistante pourra se maintenir y compris avec la mise en place de la maison de la métropole de l'insertion et de l'emploi.

⇒ **Dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie :**

La Ville consolide son action permettant la création, l'extension et la rénovation d'espaces verts. Ainsi, des travaux de création ou de rénovation permettront l'aménagement du cheminement piéton entre l'avenue Galline et l'avenue Roger Salengro, du square de l'Alsthom, le réaménagement de l'espace de l'Europe Jean Monnet, du square de la Roseraie, ainsi que des aménagements complémentaires et l'ouverture de nouveaux jardins partagés.

Dans le cadre du plan climat eau énergie territorial, avec l'objectif de créer des îlots de fraîcheur, la ville va poursuivre la réflexion sur la plantation d'arbres dans les parcs et jardins sur la base d'un plan ombre. Avec cet objectif, le réaménagement du parvis du Rize vise à désimperméabiliser l'espace et renforcer la présence du végétal. La poursuite du programme de désimperméabilisation des cours d'école se poursuit comme évoqué plus haut au titre de l'action éducative.

L'éclairage public participe également de l'embellissement du cadre de vie avec la dissimulation des réseaux qui se poursuit en collaboration avec le SIGERLY (rues des Bons Amis, Léo Lagrange, rue Octavie, rue Frédéric Faÿs / travaux PUP Liberté, rue de l'Égalité / travaux PUP Liberté, Impasse Faÿs / travaux PUP Liberté, rues de la Poste, Pierre Voyant, Nicolas Garnier...) mais aussi en accompagnement de l'aménagement des espaces publics sur le PUP Gervais Bussièrès, le campus de la Doua, le PUP Liberté Faÿs. Enfin, les travaux de déploiement de la fibre optique permettent de fiabiliser les raccordements des équipements sur les réseaux informatiques centralisés.

⇒ **Dans le domaine de l'accueil du public, de la qualité du service et de l'e-administration :**

La Ville a obtenu en 2019 le label Marianne, qui certifie la qualité de l'accueil du public et des services proposés par la direction de la population (mariages, délivrance d'actes et de titres, élections et cimetières). La démarche sera poursuivie en 2020 dans le domaine plus particulièrement de l'accueil des familles, avec pour objectif l'extension à moyen terme du champ de la certification à d'autres services.

Le BP 2020 intègre également les dépenses liées à l'organisation des élections municipales et métropolitaines. Le scrutin de mars prochain, qui verra les deux élections se tenir concomitamment, nécessite de dédoubler physiquement les 79 bureaux de vote de la commune, et à inscrire les dépenses de fonctionnement correspondant à 4 tours de scrutin.

Concernant l'accueil du public en 2020, un cursus de formation rénové est mis en place qui pourra représenter jusqu'à cinq jours par agent. Une attention est portée quant à la compatibilité de ces formations à la fois avec les attentes exprimées par le personnel dans le cadre de la démarche participative engagée en 2019, et l'organisation des services d'accueil avec des formations courtes sous forme d'un socle commun, et de modules indépendants.

Elle intègre les questions de prévention et gestion des conflits, d'approche non discriminante, de gestion des émotions en situation d'accueil et l'intégration des nouvelles technologies. L'étude en cours sur les lieux d'accueil du public à l'hôtel de ville, doit permettre de repenser certains espaces en intégrant les nouveaux usages et attentes en matière d'accès. Elle intègre notamment un enjeu de réaménagement de l'accueil du CCAS.

Dans le domaine des relations entre le public et l'administration, et conformément à l'évolution de la législation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD), la Ville prolonge le travail de mise en conformité, avec

l'arrivée mi 2019 d'une chargée de mission qui accompagne les services pour répondre aux exigences de sécurité et d'utilisation des données personnelles, de droits d'accès et d'information des personnes.

Dans la continuité de la refonte en 2018 du site internet de la Ville qui a intégré un portail de démarches en ligne, et de l'extension du portail familles en 2019, le portefeuille de démarches accessibles en ligne fait actuellement l'objet d'une évaluation. Les retours favorables, et l'identification de champs non couverts et faisant l'objet d'une attente du public, permettront d'étudier la mise à jour de ce portail, permettant de continuer à dématérialiser les échanges avec le public et le traitement des demandes par les agents. Les délais de réponse font l'objet d'une attention toujours renforcée, de même que le maintien de bonnes conditions d'accueil physique. La prévention de l'exclusion liée au numérique constitue un pan important de la démarche engagée en faveur de l'accueil, au même titre que la qualité de l'accueil et le respect des droits des usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'approuver le Budget Primitif 2020 de la ville de Villeurbanne qui s'équilibre à 153 774 740 € en section de fonctionnement et 65 434 770,56 € en section d'investissement.

*Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 23 décembre 2019 et de la réception en Préfecture le 20 décembre 2019
identifiant de l'acte :*

Jean-Paul Bret
Maire de Villeurbanne

Par délégation
Éric Grignard
Directeur Général des Services